

**Décision n° 2020-14
portant délégation de signature exceptionnelle de la direction des affaires financières**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 consolidé du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de M. Jean-François PINTON dans les fonctions de Président de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° III.4 en date du 10 septembre 2018 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon ;

DECIDE

Article 1 : Objet de la délégation

Il est donné délégation à Madame Audrey Verneau, directrice des affaires financières, à l'effet de signer, au nom du Président de l'ENS Lyon, deux demandes de comptabilisation (DC-2019-160 et DC-2019-161) à titre exceptionnel le 29 janvier 2020.

Article 2 : Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 : Durée

La présente décision produit ses effets le 29 janvier 2020.

Article 4 : Obligations du délégataire

Le délégataire s'engage à :

- rendre compte au Président de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'il a faite de sa délégation de signature ;

- produire un spécimen de signature qui sera annexé à la présente décision.

Article 5 : Mentions obligatoires

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante : « Pour le Président et par délégation ».

Article 6 : Exécution de la décision

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 28 janvier 2020,

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon.

Publication :

- Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2019